

Compteur de volume de gaz
à pistons rotatifs SCHLUMBERGER
modèle DELTA 2040/65 A
de désignation G40

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 71/318/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE, RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DU DECRET N° 73-789 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ ET DU DECRET N° 72-866 DU 6 SEPTEMBRE 1972 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURAGE : COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ.

FABRICANT

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, 420, rue d'Estienne d'Orves, BP 84, 92704 Colombes Cedex.

OBJET

Le présent certificat complète le certificat n° 89.0.01.353.2.0 du 6 février 1989 (1) relatif aux compteurs de volume de gaz à pistons rotatifs SCHLUMBERGER modèles DELTA 2040/25 A1 et 2040/40 A1 de désignations G16 et G25.

CARACTERISTIQUES

Le compteur de volume de gaz à pistons rotatifs SCHLUMBERGER modèle DELTA 2040/65 A de désignation G40 diffère du modèle DELTA 2040/40 A1 de désignation G25 approuvé par le certificat précité par les valeurs de débit minimal, de débit maximal et de pression maximale de fonctionnement.

Les autres caractéristiques sont identiques à celles du compteur de désignation G25 précité.

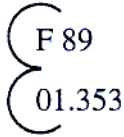
Il présente les principales caractéristiques suivantes :

Modèle	Désignation	Q max (m ³ /h)	Q min (m ³ /h)	Volume cyclique (dm ³ /h)	P max (bar)
2040/65 A	G40	65	3,25	0,194	8

(1) Revue de Métrologie, avril 1989, page 413.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le signe d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celui fixé par le certificat précité, soit :



DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas permettant d'identifier le modèle sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le fabricant.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 6 février 1999.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

M. GERENTE
